

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 19 Votants : 22

Date de la Convocation : 18/05/2016

Objet : Délibération n° 16 05. 05 : MISE EN PLACE DE VOLETS ROULANTS

L'an deux mille seize, le vingt-six mai, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) – DAVID Guy (CINTEGABELLE) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude, TISSEIRE Bernard, MUNOZ Floréal (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) Représenté par M. BAYONI Pascal - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) Représenté par M. ZDAN Michel – RIVELLA Alain (GREPIAC) Représenté par M. AZEMA René

Excusés: MM. DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA) ESTANG Nadia, PARRACHE Sabine (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Monsieur le Président rappelle la délibération du 24 septembre 2015 dans laquelle l'inscription au programme départemental 2016 prévoyait l'équipement en volets roulants pour la fosse du quai de transfert des ordures ménagères et des recyclables pour un montant de 16 190.00 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de 20% du Conseil Départemental. En dehors de l'aide demandé au Conseil Départemental aucune autre aide financière n'a été demandée.

Après consultation l'offre la mieux disante est celle de la société ILEX Midi-Pyrénées pour un montant de 14 498.00 € HT (soit 17 397.60 € TTC).

Monsieur le Président précise par ailleurs que la dépense a été prévue au budget 2016 et qu'elle sera payée sur les fonds propres.

Il propose de signer la commande avec la société ILEX et de commencer l'installation.

Le devis accepté sera joints au dossier de demande d'aide en possession du Conseil Départemental.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la proposition du Président et le mandate pour signer le bon de commande à la Société ILEX Midi-Pyrénées, pour solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental et pour signer tout document administratif et financier s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour,
mois et an que dessus

Le Président

ZDAN Michel